

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024-13

Nombre de Conseillers		le quatre mars deux-mil vingt-quatre à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 27 février 2024 <u>Date d'affichage</u> : 27 février 2024 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Geoffrey DUNAND. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Anne-Olivia CAVALLARI.
En exercice	9	
Présent(s)	8	
Absent(s)	1	
Pouvoir(s)	0	
Vote		
Pour	8	
Contre	0	
Abstention	0	

Budget Eau
Budget primitif 2024

Le budget est l'acte qui prévoit les opérations de recettes et de dépenses pour une année donnée et qui autorise l'ordonnateur (le maire) à effectuer ces opérations. C'est un acte prévisionnel qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal.

L'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi par article.

Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 comme suit, puis par chapitres et par articles.

	Dépenses	Recettes	Excédent
Exploitation			
Prévisions 2024	115 574.96	145 946.00	
Résultat 2023	30 371.04		
Total	145 946.00	145 946.00	0
Investissement			
Prévisions 2024	68 191.46	22 258.00	
Solde d'exécution 2023		45 933.46	
Total	68 191.46	68 191.46	0
	214 137.46	214 137.46	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau.

Le secrétaire de séance,
Anne-Olivia CAVALLARI



Le Maire
Christian VERMELLE

Acte rendu exécutoire
après envoi aux services de la préfecture le 05/03/2024
et publication le 05/03/2024